Cachet de l'école

***Lettre aux parents***

Informations sur le déroulement de la procédure de vérification d'un besoin de soutien pédagogique particulier et lieu de soutien – Décision de procédure (AO-SF)

Chers parents et tuteurs,

Il convient d'examiner comment votre enfant peut être mieux soutenu à l'avenir sur le plan scolaire. Il s'agit notamment de déterminer **si votre enfant a besoin d'un soutien pédagogique spécial pour réussir sa scolarité.**

Les informations suivantes vous donneront un aperçu du déroulement de la procédure et de la manière dont vous serez impliqués :

* Dans les semaines à venir, un(e) enseignant(e) spécialisé(e), en collaboration avec un(e) enseignant(e) de l'école de votre enfant, établira un rapport qui indiquera si votre enfant a besoin d'un soutien pédagogique spécial et, le cas échéant, de quelle manière ce soutien peut être apporté.
* En outre, le cas échéant, un examen médical scolaire sera effectué par le service de santé compétent. Veuillez accompagner votre enfant à la date de l'examen, qui vous sera communiquée en temps utile.
* Si des services spécialisés (par exemple services d'orientation ou médecins spécialistes) vous ont fourni des informations écrites ou orales sur votre enfant, vous devez les transmettre aux enseignants.
* Dans le cadre de l'élaboration de l'expertise, l'enseignant(e) spécialisé(e) mandaté(e) assistera aux cours de votre enfant, effectuera différents tests et se concertera avec les enseignants impliqués. À cette occasion, nous discuterons également avec vous de l'évolution de la santé et de la scolarité de l'enfant jusqu'à présent.
* Si vous n'êtes pas d'accord avec les conclusions de l'expertise lors de l'entretien final, vous serez invités à un nouvel entretien au Schulamt.
* Vous aurez alors la possibilité de vous informer et de vous faire conseiller une nouvelle fois sur le futur soutien de votre enfant. Les priorités de l'aide nécessaire vous seront expliquées et les possibilités de soutien pédagogique spécial seront discutées.
* L'autorité scolaire décidera ensuite des besoins de votre enfant en matière de soutien pédagogique spécialisé, du ou des domaines d'intervention et de la nécessité d'un soutien différencié selon les objectifs. En cas de besoin de soutien pédagogique spécialisé, vous pouvez choisir comme lieu de soutien une école générale avec une offre d'apprentissage commun ou une école spécialisée (droit de choix des parents). Le Schulamt vous fera une proposition de scolarisation à cet effet.

La décision vous sera communiquée sous la forme d'une décision pouvant faire l'objet d'un recours.

Lettre aux parents sur le déroulement de la procédure en langue française

Schulamt Paderborn